AR Prefecture
016-200072023-20261022-20221022_12-DE
Reçu le 26/10/2026

République Française

Département de la Charente

Séance du Jeudi 22 octobre 2026

Délibération n°*20261022_12*

Nombre de conseillers communautaires :
En exercice **: 69**
Présents : 53
Pouvoirs : 6
Votants : 59
- dont « pour » : 59
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet : MOTION DE SOUTIEN AUX CAUE ET APPEL À LA CRÉATION D'UN FONDS D'URGENCE NATIONAL

Le jeudi 22 octobre 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 octobre 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la salle des fêtes d'Aunac-sur-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - SYLVESTRE Gilles - COMBAUD Alain - HOFFMAN Pascal - CHADOZEAU Jean-Rémy - AGUESSEAU Norbert - AUDOUIN Mickaël - BOULIER Norbert - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - KAUD Pascal DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - BARREAUX Bernadette - LASBUGUES Élisabeth - COMTE Joël - ROULAUD Jean-Jacques - REMAUD Richard - RADOUX Loïc - BELAIR Lionel - CHAUSSEPIED Pierre - FLAGEY Jean-Michel - VIAUD Annette HENAFF Lionel - CROIZARD Christian - CHADOUTEAU Nathanaël - ARVENNE Matthieu - CHARRIAUD Jonathan - RAMEZI Christelle - MUGNIER Pierre-Herrman - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - SEMON Laura CHAUDRET Basile - PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline - BAUSSANT Jean-Robert - DANEDE Laurent - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - BUIRETTE Isabelle - MAGNANT Jocelyne ROULAND Jean

Excusé(es) : ROUX Emilie - GIRAUD-BERNARD Éric - LIZOT Jackie - CAMY Bruno - PINAUD Laurence - PERRON Michèle NOEL Yannick - FELIX Héloïse - JEUNE Karine - DUBOC Jean-Marc

Suppléants remplaçant un titulaire :
1- BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie
2- PARIS Patrick suppléant de LIOT Gérard
3- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
4- BOISSON Johanna suppléante de SIGNORET Gaëtan
5- BOULLET Jean-Marc suppléant de CHARRIAUD Sébastien
6- BAUSSAY Céline suppléante de JEROME Géraldine

Pouvoirs :
1- LAMAZIERE Véronique donne pouvoir à VIAUD Annette
2- THURU Marie-Danièle donne pouvoir à CROIZARD Christian
3- BRIE Antoine donne pouvoir à ETIENNE Murielle
4- SOURY Christine donne pouvoir à BOUCHET Éric
5- DUPUY Marie-Christine donne pouvoir à BLANCHON Alain
6- MICHONNEAU Patrick donne pouvoir à COMBAUD Alain

Secrétaire de séance : M. Pascal HOFFMANN

AR Prefecture
016-200072023-20261022-20221022_12-DE
Reçu le 26/10/2026

Objet : MOTION DE SOUTIEN AUX CAUE ET APPEL À LA CRÉATION D'UN FONDS D'URGENCE NATIONAL

VU :

- La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture instituant les CAUE et leur confiant une mission d'intérêt public pour la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale,
- La proposition de loi visant à sauvegarder les CAUE déposée au Parlement, prévoyant la mise en œuvre d'un fonds d'urgence national,
- La lettre ouverte et l'appel collectif portés par la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) alertant sur la fragilisation critique du réseau,

CONSIDÉRANT :

- **L'utilité publique majeure du CAUE :** Le CAUE constitue un pilier de l'ingénierie territoriale publique, offrant aux élus locaux et aux particuliers un conseil gratuit, indépendant et neutre en amont de leurs projets d'aménagement, de construction et de transition écologique.
- **La crise financière sans précédent :** Les ressources des CAUE, issues majoritairement de la part départementale de la taxe d'aménagement, subissent une baisse historique, liée à la crise du secteur de la construction et aux dysfonctionnements techniques du transfert de la collecte vers la DGFiP.
- **Le péril sur l'égalité des territoires :** Cette baisse dramatique de budget menace directement la pérennité des structures, induisant des risques de licenciements, d'arrêts de services ou de fermetures d'antennes, ce qui pénalisera en premier lieu les petites communes rurales privées d'ingénierie interne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPORTE son soutien plein et entier au CAUE de la Charente ainsi qu'à l'ensemble du réseau national des CAUE dans l'exercice de leurs missions d'intérêt général.**
- **ALERTE l'État et les parlementaires sur l'urgence vitale à agir pour préserver des compétences et des savoir-faire indispensables à l'adaptation de nos territoires au changement climatique.**
- **DEMANDE solennellement au Gouvernement la création immédiate d'un fonds d'urgence national exceptionnel (estimé à hauteur de la proposition de loi de sauvegarde) permettant de sécuriser sans délai la trésorerie des structures les plus menacées et d'assurer la continuité du service public.**
- **SOUHAITE l'ouverture rapide de négociations structurelles afin de réformer et sécuriser durablement le modèle de financement de l'ingénierie territoriale de proximité.**
- **CHARGE Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Charente, à la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE).**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD

